



Nouvelles mesures sanitaires pour le primaire Dès le 8 mars prochain

Le premier ministre a annoncé aujourd'hui, en conférence de presse, de nouvelles actions préventives qui s'appliqueront pour tous les établissements scolaires primaires situés en zone rouge à compter du 8 mars prochain.

Tous les élèves du primaire devront porter un masque pédiatrique, à l'exception des élèves de maternelle. Le masque pédiatrique est l'équivalent du masque de procédure.

Le port du nouveau masque sera obligatoire dès le lundi 8 mars pour les élèves fréquentant une école primaire située sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les élèves des écoles **De Richelieu** et **Pointe-Olivier** devront donc porter le masque pédiatrique au retour de la semaine de relâche, le 8 mars.

Les élèves des autres établissements primaires du Centre de services scolaire devront porter le masque pédiatrique à compter du 15 mars prochain ou dès que l'école aura reçu livraison des masques, laquelle sera effectuée de façon progressive.

Des mesures temporaires

Dès le 8 mars 2021, le port du couvre-visage sera obligatoire en tout temps dans les classes, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire pour tous les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire, et ce, jusqu'à la réception des masques pédiatriques par les écoles.

Dès qu'ils seront disponibles, les masques pédiatriques devront être utilisés.

Note : Au primaire, le port du masque ne s'applique pas à l'extérieur sur les terrains de l'école.

Aucun changement pour le secondaire ni pour les élèves adultes

Les mesures en vigueur continuent de s'appliquer au secondaire et aux élèves adultes.

Je vous remercie de conjuguer vos efforts aux nôtres afin d'assurer la sécurité de nos élèves et notre personnel, notre priorité.

La directrice générale,

Dominique Lachapelle